



Accord sur la conservation des albatros et des pétrels

Cinquième réunion du Comité consultatif

Mar del Plata, Argentine, 13 – 17 avril 2010

Rapport sur les résultats de la Troisième Réunion des Parties

**Président du Comité consultatif, Vice-président du Comité consultatif,
Secrétariat**

Le présent document est présenté pour examen par l'ACAP et il est possible qu'il contienne des données, des analyses et/ou des conclusions non publiées et susceptibles d'être modifiées. Les données contenues dans le présent document ne doivent pas être citées ou utilisées à des fins autres que les travaux du Secrétariat de l'ACAP, du Comité consultatif de l'ACAP ou de leurs groupes de travail auxiliaires, sans l'autorisation des propriétaires des données originales.

Rapport sur les résultats de RdP3

Président et Vice-président du Comité consultatif, Secrétariat

La Troisième Réunion des Parties (RdP3) [MoPO3] s'est tenue entre le 27 avril et le 1^{er} mai 2009 à Bergen, en Norvège. Mme Gunn Paulsen (Norvège) a été élue présidente de la Réunion des Parties. Le présent document dégage les résultats pertinents de RdP3 dont le Comité consultatif voudra bien prendre acte. Pour un compte rendu complet des résultats de la réunion et les références des points abordés ici, veuillez vous reporter au rapport complet de la Troisième Session de la Réunion des Parties.

Ce document est réparti en trois sections qui traitent des questions concernant respectivement le fonctionnement du Secrétariat, le fonctionnement du Comité consultatif, et le fonctionnement de l'Accord.

1. Fonctionnement du Secrétariat

Le Secrétariat de l'Accord a présenté le **Rapport du Secrétariat** (RdP3 Doc 8). Dans ce document, on a attiré l'attention sur le fait que les produits accrus du Comité consultatif (CC) [AC] et de ses groupes de travail (GT) [WG] nécessitaient un niveau plus élevé de soutien de la part du Secrétariat. On a demandé le financement du passage de temps partiel à temps plein pour l'agent scientifique (point 4.1 dans le rapport final de RdP3).

Les Parties ont accueilli favorablement les rapports trimestriels du Secrétariat et des responsables du Comité consultatif sur la mise en œuvre de l'Accord. Il a été convenu d'assurer une diffusion plus large de ces rapports en les publiant sur le site Web. La RdP3 a également demandé qu'on identifie, dans les futurs rapports trimestriels, les tâches liées aux différents postes du Secrétariat et entreprises par chacun de ces postes. Les organisations non gouvernementales (ONG) [NGO] qui participaient à la réunion ont fait observer qu'elles pourraient améliorer leur interaction avec l'ACAP si elles étaient mieux informées des progrès accomplis dans les tâches entreprises pendant la période intersessions (points 4.3.1 à 4.3.4). Ces organisations seront incluses dans les listes de diffusion des futurs rapports trimestriels.

2. Fonctionnement du Comité consultatif

Le Président du CC a présenté le **Rapport du Comité consultatif** pour la dernière période triennale (RdP Doc 12). Il a noté que des progrès considérables avaient été accomplis par le CC et ses groupes de travail dans la mise en œuvre de l'Accord depuis RdP2. Il s'est réjoui des progrès substantiels qui avaient été accomplis par le Groupe de travail sur la capture accessoire d'oiseaux de mer mais a rappelé qu'il restait encore beaucoup à faire pour les Parties, en particulier dans les arènes diplomatique et politique (point 6.1)

RdP3 a donné son aval au **Programme de travail 2010-2012 du CC** (RdP3 Doc 23) et a adopté la résolution 3.4. Les Parties ont pris acte que des ressources importantes seraient nécessaires pour entreprendre le programme de travail, principalement celles du Secrétariat et du Comité consultatif, mais aussi des Parties, des États de l'aire de répartition et des ONG (points 6.2.1 à 6.2.4). La Réunion a pris acte de la charge de travail considérable du CC et des ressources nécessaires pour le mettre en œuvre.

Le Vice-président a présenté une **procédure d'affectation de fonds** dérivés de l'allocation budgétaire au CC, utilisant une méthode hiérarchisée, cohérente et transparente. RdP3 a recommandé que la CC adopte la procédure décrite dans RdP3 Doc 13 Rév 3, en notant qu'il fallait mettre à profit l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la procédure pour l'améliorer à l'avenir. Cette procédure a été suivie pour l'appel à demandes de 2009, et les enseignements tirés de son application ont servi à l'affiner (voir CC5 Doc 30).

En outre, les Parties ont proposé que les résultats de chaque projet soient examinés dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Accord. Les **résultats des projets soutenus** par le Comité consultatif au cours de 2008 sont repris dans CC5 Inf 1 pour examen par le CC et ses GT.

3. Fonctionnement de l'Accord

Le **rapport sur la mise en œuvre de l'Accord** (RdP3 Doc 11) témoigne du travail considérable effectué par les Parties pour mettre en œuvre l'Accord. Il n'est toutefois pas possible de déterminer jusqu'à quel point les mesures prises avaient réussi à atteindre les objectifs de l'Accord (*par exemple*, si le statut de conservation des albatros et des pétrels avait été amélioré (point 7.1.3).

L'insuffisance des informations sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, tant dans les pêcheries nationales que dans les pêcheries hauturières, continue d'être un sérieux obstacle à la lutte contre la menace la plus importante pour les espèces de l'ACAP. La

communication d'informations par les Parties et les ORGP sur la répartition et l'ampleur de l'effort de pêche, ainsi que sur les niveaux de capture accessoire d'oiseaux de mer, est hautement prioritaire. Certaines Parties ont noté l'importance de ne pas répéter inutilement les travaux réalisés par les ORGP, et la nécessité de clarifier le rôle de l'ACAP en tant qu'organe de coopération, d'évaluation et de coordination des mesures prises par les ORGP pour la conservation des oiseaux de mer.

Il a été pris acte, lors de CC4, que des ressources financières et humaines considérables seraient nécessaires pour réaliser un programme de travail de plus en plus complexe. À cet égard, le Comité consultatif a soutenu la création d'un **poste de soutien scientifique supplémentaire au Secrétariat**. Cette proposition a été approuvée par RdP3. En outre, les Parties ont approuvé un budget suffisant pour permettre au Comité consultatif de fonctionner de manière efficace.

RdP3 a discuté le budget présenté par le Secrétariat (MoP3 Doc 24 Rev 4) pour la prochaine période triennale. Les Parties ont approuvé un budget de 639 431 AUD (dollars australiens) pour 2010; 659 014 AUD pour 2011; et 679 154 AUD pour 2012 (point 7.9). Le **budget de l'Accord 2010 – 2012** a été adopté comme résolution 3.6 (Annexe 6). Le budget approuvé pour l'affectation 4 (Programme de travail du Comité consultatif) est 91 000 AUD pour 2010, 80 621 AUD pour 2011 et 79 670 pour 2012.

Pour ce qui concerne la **mise en œuvre de l'Accord**, les Parties ont reconnu que les résultats les plus importants pour la prochaine période triennale sont les suivants : (a) l'adoption généralisée de mesures d'atténuation de la capture accessoire par les Parties, les États de l'aire de répartition et les ORGP ; (b) la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités ; (c) la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'albatros des Galapagos, et (d) l'élimination continue des espèces introduites dans les sites de reproduction.

Pour réaliser ces résultats, les mesures et produits suivants seront nécessaires : (a) l'achèvement et la mise en œuvre du processus de hiérarchisation des priorités, (b) l'élaboration d'une procédure pour communiquer les informations sur la capture accessoire et l'effort de pêche ; (c) la collecte de données sur la répartition de l'effort de pêche et la mortalité des albatros et des pétrels fréquentant les pêcheries et leur incorporation dans la base de données de l'ACAP; (d) le perfectionnement et la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement du dialogue avec les ORGP ; (e) la révision et la mise à jour des évaluations d'espèces, et (f) la révision et la mise à jour de lignes directrices optimales en matière de conservation.

Afin de mieux **mettre en œuvre l'Accord**, RdP3 a prié : (a) les Parties d'examiner l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer utilisées dans les pêcheries qu'elles gèrent soit directement soit indirectement ; (b) les Parties de fournir les ressources nécessaires pour les activités de recherche prioritaires désignées par les GT ; et (c) le Comité consultatif de recommander des améliorations des systèmes utilisés par les Parties pour fournir des informations et mesurer le progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord.

RdP3 Doc 28 a examiné jusqu'à quel point le modèle actuel de **rapport sur la mise en œuvre de l'Accord** répondait aux besoins collectifs des Parties et du CC. La RdP a souscrit aux recommandations faites en ce qui concerne la nécessité d'améliorations, ainsi que de l'élaboration et la mise à l'essai d'un nouveau système de présentation de rapports, en faisant observer qu'un travail considérable serait nécessaire avant CC5 pour qu'un système révisé soit en place pour la présentation de rapports à l'intention de RdP4. L'idéal serait d'avoir un format de présentation révisé qui puisse être mis à l'essai lors de CC5, mais pas plus tard que CC6 (point 7.2).

La résolution 3.1, rédigée par le Royaume-Uni, l'Australie et l'Afrique du Sud, en vue d'ajouter les trois albatros du Pacifique Nord (les albatros à queue courte, à pieds noirs et de Laysan) à l'**Annexe 1 de l'Accord** a été présentée et adoptée (point 7.3). Toutes les espèces d'albatros sont désormais inscrites à l'Annexe 1.

Le processus d'**identification des mesures de conservations prioritaires**, démarré avant CC4, a été présenté aux Parties (RdP3 Doc 20). RdP3 a accueilli favorablement et approuvé les recommandations contenues dans le document, et a convenu que le Comité consultatif poursuive ces travaux en priorité (point 7.4).

Un document sur l'élaboration d'**indicateurs pour mesurer les progrès accomplis** dans la réalisation des objectifs de l'ACAP a été présenté aux Parties (RdP3 Doc 27). Cette tâche était étroitement liée à l'élaboration du cadre de hiérarchisation des priorités et il n'était pas possible de la mener à bien tant que les priorités n'avaient pas été établies (point 7.5). Les Parties ont souscrit aux recommandations contenues dans le document et se sont réjouies des observations de BirdLife International en faveur de l'élaboration d'un petit nombre d'indicateurs liés aux résultats fondés sur le modèle État-Pression-Réponse.

RdP3 a donné son aval au processus engagé pour l'élaboration d'une **stratégie de renforcement des capacités** destinée à l'Accord, conformément aux dispositions énoncées dans RdP3 Doc 18 (point 7.6).

Les Parties ont discuté le document RdP3 Doc 19 Rév 1 concernant les **arrangements conclus avec les organisations internationales concernées** (point 7.7). Il a été suggéré qu'on souligne le fait que ces arrangements n'étaient pas juridiquement contraignants. RdP3 a adopté un modèle destiné au Secrétariat pour les futures négociations de mémorandums d'entente (Annexe B à la résolution 3.7), convenant que les Parties devaient approuver toute dérogation de fond au modèle qui n'était pas limitée au contenu rédactionnel, et que les Parties devaient également donner leur accord de principe au Secrétariat avant que celui-ci puisse entamer des négociations officielles avec une organisation ou une institution.